

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

CESS2018

FRANÇAIS

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Groupe de travail.....	2
Introduction	3
L'épreuve	4
1. Documents de l'épreuve	4
2. Confidentialité des documents liés à l'épreuve	4
3. Description de l'épreuve.....	5
4. Modalités de passation	5
5. Modalités de correction.....	6
Encodage et calcul des résultats.....	6
Modalités de réussite	7
Envoi des résultats	8
Confidentialité des résultats	9
Grille d'évaluation - transition	10
Grille d'évaluation - qualification.....	11
Retour qualitatif sur l'épreuve.....	12
Contacts utiles.....	12

GRUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Madame Caroline BELLE, conseillère pédagogique ;
- Madame Mélanie BOST, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
- Monsieur Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président ;
- Monsieur Xavier DESSAUCY, professeur ;
- Monsieur Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Madame Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente ;
- Madame Marjolaine MALENGREAU, professeure ;
- Madame Laurence MOULART, conseillère pédagogique ;
- Madame Sabine RAZÉE, conseillère pédagogique ;
- Madame Barbara SWAELENS, professeure ;
- Madame Christine VANDERHAEGHE, conseillère pédagogique ;
- Madame Anne VERHAEREN, professeure ;
- Madame Dominique VILAIN, inspectrice.

INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la nécessité **d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

En français, les épreuves de transition et de qualification évaluent deux compétences : la compréhension à la lecture de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Le texte attendu est une réponse synthétique impliquant la sélection et la mise en relation des informations pertinentes à la question. La synthèse n'est pas une succession de résumés. Elle compare et confronte les contenus de tous les documents. Elle les réorganise en paragraphes.

Le texte reformulera, de façon concise et sans avis personnel, les réponses apportées par les différents documents. La cohésion textuelle et les normes linguistiques seront prises en compte.

L'épreuve de transition est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

L'épreuve de qualification est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7^e année de l'enseignement professionnel.

L'épreuve

1. Documents de l'épreuve

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception sur la plateforme sécurisée accessible à la direction.

Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, le chef d'établissement, la personne désignée par lui ou le représentant du pouvoir organisateur est invité à ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves. Chaque paquet contient :

- pour la version standard
 - 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
 - 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.
- pour les versions adaptées V1 et V2
 - 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
 - 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le guide de correction de l'épreuve sera disponible sur la plateforme sécurisée après la passation de l'épreuve.

2. Confidentialité des documents liés à l'épreuve

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006 tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert – en violation des consignes et modalités de passation – un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou

transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

3. Description de l'épreuve

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences de lecture et d'écriture. Elles évaluent spécifiquement la compréhension à la lecture d'un portefeuille de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Elles sollicitent toutes deux divers modes de lecture : la lecture intégrale, globale, analytique et sélective incluant la compréhension d'informations explicites et implicites. La réponse synthétique à une question implique par ailleurs la sélection et la mise en relation des informations.

L'épreuve de l'enseignement de transition comporte une seule partie : la rédaction d'une réponse synthétique à une question, à partir de la lecture d'un portefeuille de documents.

L'épreuve de l'enseignement de qualification comporte deux parties. La première comporte une ou plusieurs questions de lecture. Sa résolution doit permettre à l'étudiant de s'approprier le contenu des textes et de déterminer les idées qu'il développera dans la deuxième partie de l'épreuve : la réponse synthétique à une question.

4. Modalités de passation

Les épreuves de français se dérouleront dans toutes les écoles la matinée du **vendredi 15 juin 2018**. Chaque épreuve devra commencer entre 8 h 15 et 8 h 45.

Les documents de l'épreuve seront distribués aux enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation, à partir de 7 heures du matin.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de trois périodes de 50 minutes effectives. Les élèves présentant des besoins spécifiques peuvent bénéficier d'un allongement du temps de passation.

Le chef d'établissement prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Le professeur distribuera les deux livrets destinés aux élèves et veillera à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

L'élève aura à sa disposition le questionnaire, le portefeuille de documents, dictionnaire et grammaire.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

5. Modalités de correction

Le guide de correction, qui sera téléchargeable sur la plateforme sécurisée après la passation, donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Vous trouverez déjà les grilles d'évaluation des épreuves en page 10 (grille de l'épreuve de transition) et page 11 (grille de l'épreuve de qualification) du présent dossier.

Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du pouvoir organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

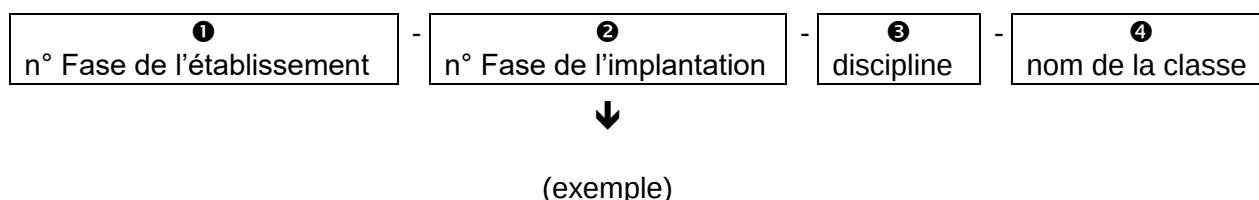
Encodage et calcul des résultats

Le fichier Excel d'encodage des résultats est téléchargeable sur la plateforme sécurisée.

Le chef d'établissement le transmet aux enseignants le jour de la passation, dès 7 heures du matin.

Ce fichier Excel est utile à la correction : il permet de calculer le score global de chaque élève en encodant dans une grille les points par indicateurs.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



❶ ❷ ❸ ❹
9720_315_FRAT_6A.xlsx (transition : FRAT)

9720_315_FRAQ_6C.xlsx (qualification: FRAQ)

Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

Il convient de compléter un fichier par classe. À côté du prénom de l'élève, une case, avec menu déroulant, permet d'encoder la forme d'enseignement (6G, 6AT, 6TT / 6TQ, 6AQ, 7P).

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement l'onglet « Résultats » qui donne accès à un ensemble d'informations utiles (production de scores par compétence, moyenne de la classe, etc.).

Modalités de réussite

Le seuil de réussite est fixé à 50% des points pour la présente épreuve.

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

Envoi des résultats

Les fichiers Excel, complétés par les résultats des élèves, doivent être transmis à la direction.

Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour le **27 juin 2018 au plus tard** à l'une des personnes de référence pour la province/région de l'établissement, conformément au tableau ci-dessous :

Provinces/région	Email	Nom des agents	Téléphone
Province du Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Stéphanie Corbal	02/690.82.23 02/690.80.93
Province de Liège	francois.brixy@cfwb.be	François Brixy Noëlle Mahy	02/690.82.22 02/690.82.11
Province de Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690.82.12 02/690.82.00
Province du Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690.82.12 02/690.82.00
Province de Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690.82.12 02/690.82.00
Région de Bruxelles - Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Mélania Bost	02/690.82.20 02/690.82.26

Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel.

En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

GRILLES D'ÉVALUATION TRANSITION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2), en reformulation (1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2, 3.3) (-50 points).

Un texte qui compte plus de 450 mots se voit attribuer la note de 0 en concision (1.2.4) (-6 points).

Un texte qui compte moins de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et suffisance des informations sélectionnées (1.1.1) (-20 points).

COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION			
Critères	Indicateurs		Pondération
1. Respect de l'intention et du genre /65	1.1. Sélection des informations* /25	1.1.1. Les informations sont pertinentes à la question et suffisantes	20-14-8-0
		1.1.2. Les informations sont fidèles aux textes sources	5-2-0
	1.2. Reformulation /20	1.2.1. Les informations sont reformulées	6-2-0
		1.2.2. Les informations sont explicitées	6-2-0
		1.2.3. L'énonciation est distanciée	2-0
		1.2.4. La formulation est concise	6-2-0
	1.3. Organisation des informations /20	1.3.1. Le sujet est annoncé	2-0
		1.3.2. Les informations sont mises en réseau	10-7-3-0
		1.3.3. La progression de l'information est cohérente	8-5-3-0
2. Cohésion textuelle /10	2.1. Adéquation de la segmentation		2-0
	2.2. Correction des anaphores		4-2-0
	2.3. Adéquation des connexions		4-2-0
3. Respect des normes linguistiques /25	3.1. Correction de la syntaxe et de la ponctuation		10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0
	3.2. Correction et adéquation du lexique		5-2-0
	3.3. Correction de l'orthographe		10-9-8-7-6-5-4-3-0
TOTAL LECTURE/ÉCRITURE			/100

* Compréhension à la lecture.

GRILLES D'ÉVALUATION QUALIFICATION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2), en reformulation (1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4) et en recevabilité (3.1, 3.2, 3.3) (-42 points).

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en concision (1.2.4) (-5 points).

Un texte qui compte moins de 250 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et suffisance des informations sélectionnées (1.1.1) (-15 points).

PARTIE 1 - COMPRÉHENSION À LA LECTURE

Question(s) préparatoire(s)

/15

PARTIE 2 - COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION

Critères	Indicateurs		Pondération
1. Pertinence /55	1.1. Sélection des informations* /20	1.1.1. Les informations sont pertinentes à la question et suffisantes	15-10-5-0
		1.1.2. Les informations sont fidèles aux textes sources	5-2-0
	1.2. Reformulation /17	1.2.1. Les informations sont reformulées	5-2-0
		1.2.2. Les informations sont explicitées	5-2-0
		1.2.3. L'énonciation est distanciée	2-0
		1.2.4. La formulation est concise	5-2-0
	1.3. Organisation des informations /18	1.3.1. Le sujet est annoncé	2-0
		1.3.2. Les informations sont mises en réseau	10-7-3-0
		1.3.3. La progression de l'information est cohérente	6-4-2-0
2. Intelligibilité /10	2.1. Adéquation de la segmentation		2-0
	2.2. Correction des anaphores		4-2-0
	2.3. Adéquation des connexions		4-2-0
3. Recevabilité /20	3.1. Correction de la syntaxe et de la ponctuation		8-7-6-5-4-3-2-1-0
	3.2. Correction et adéquation du lexique		4-2-0
	3.3. Correction de l'orthographe		8-7-6-5-4-3-2-1-0
Total partie 2			/85

TOTAL GÉNÉRAL

/100

* Compréhension à la lecture.

Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les chefs d'établissements et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par le Service général du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2018.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://tinyurl.com/cess-FR-2018>

Il sera également possible à partir du 20 juin 2018 de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document « Résultats 2018 »¹.

Contacts utiles

Si des problèmes se présentent lors de l'organisation de la passation ou de la correction, il est possible de contacter :

POUR UNE QUESTION D'ORDRE LOGISTIQUE :

- **Iris Vienne**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 81 91
iris.vienne@cfwb.be

POUR UNE QUESTION RELATIVE A LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

- **Permanence pour le français : 02/690 82 47**
Les vendredi 15 juin de 13h à 16h, lundi 18 juin et mardi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

POUR UNE QUESTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LA GRILLE D'ENCODAGE :

Léopold Kroemmer
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be

POUR TOUT AUTRE QUESTION OU COMMENTAIRE :

cess@cfwb.be

¹ Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be/cess, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

QUALIFICATION | 6TQ-6AQ/7P

CESS2018

FRANÇAIS

GUIDE DE CORRECTION



L'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la recherche de l'information dans plusieurs textes et la réponse synthétique à une question.**

La participation à cette épreuve est **obligatoire**. Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base.

COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel « Compétences terminales et Savoirs communs » pour les humanités professionnelles et techniques. Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

• Rechercher l'information

Naviguer dans un ou plusieurs textes écrits et imprimés, hypertextuels, multimédias ou hypermédias pour sélectionner des informations

- Identifier et comprendre la consigne de recherche
- Identifier des textes
- Identifier le mode de classement de l'information
- Localiser et lire l'information pour répondre à une question ou vérifier une affirmation
- Évaluer une sélection donnée d'information(s)

• Réduire, résumer et synthétiser

En autonomie, pour répondre à une (ou plusieurs) question(s), au départ d'un portefeuille de textes, rédiger une réponse synthétique

- Analyser les paramètres de la situation de communication de la synthèse à produire
- Identifier des textes, analyser leur situation de communication
- Manifester sa compréhension de textes sources
- Comparer des informations entre plusieurs textes
- Planifier la réponse synthétique à l'aide d'un écrit intermédiaire (schéma...)
- Évaluer et améliorer la qualité d'une réponse écrite synthétique

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS français est le suivant : **02.690.82.47**

Permanence les vendredi 15 juin de 13h à 16h, lundi 18 juin et mardi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour quelles raisons nos contemporains pratiquent-ils l'upcycling ? Achètent-ils en seconde main ? Apprécient-ils le vintage ?

L'élève est invité à identifier 5 raisons par texte, parmi celles proposées dans le tableau ci-dessous. Les informations à rechercher dans les textes peuvent être reformulées de façon synthétique (comme celles qui figurent en gras ci-dessous) ou reproduites plus textuellement (comme celles qui figurent ci-dessous entre parenthèses).

Toute réponse formulée différemment mais de contenu équivalent ou toute autre réponse estimée correcte **par le professeur** sera acceptée.

1 point par réponse correcte.

Pour quelles raisons nos contemporains		
pratiquent-ils l'upcycling ?	achètent-ils en seconde main ?	apprécient-ils le vintage ?
• Préoccupations environnementales et durables / Acte militant (upcycling indispensable pour freiner le gaspillage de ressources limitées, question d'éthique, état d'esprit) • Retour ou poursuite d'une tradition millénaire de réemploi (fin de la période de production débridée du xx^e siècle ; hors Occident, c'est une nécessité par manque de capacités industrielles) • Source d'inspiration pour les designers (détournement d'un	• Motivation économique (prix moins élevés) • Plaisir (chiner, dénicher un article original) • Mode qui gagne toutes les classes sociales (chiner est devenu de bon ton, la seconde main est devenue tendance et à la mode, même auprès des milieux plus favorisés) • Préoccupation écologique (consommation durable, respectueuse de l'environnement,	• Effet de mode (mode de l'ancien, culte pour les objets et productions culturelles de la seconde moitié du xx^e siècle, le vintage est d'abord une mode) • Nostalgie (« c'était mieux avant », admiration pour la jeunesse d'avant et les productions culturelles de la seconde moitié du xx^e siècle) • Besoin de se rassurer, refuge (nostalgie d'un temps où le futur n'était pas menacé par les crises environnementales, économiques, sociales, signe d'une perte de foi

matériau prosaïque vers des objets ou accessoires haut de gamme, certains objets recyclés sont devenus des musts, faire du neuf avec du vieux) • Motivation économique (la crise pousse à faire des économies là où on peut, source de profit pour les designers, potentiel énorme du réemploi dans le secteur de la construction) • Goût pour l'ancien (passion pour des pratiques et des matériaux traditionnels, goût pour le vécu dégagé par le matériau de récup)	inscription dans un mouvement durable de recyclage, élan eco-friendly) • Choix d'une consommation éthique, réfléchie (consommer différemment et intelligemment, conscience de l'obsolescence programmée et de l'obsolescence marketing)	en l'avenir) • Besoin de cohérence (le vintage permet de jeter des ponts entre passé, présent et avenir) • Recherche d'inspiration (pour construire un monde meilleur)
--	---	--

Le recyclage, les achats de seconde main, le vintage... rencontrent aujourd'hui un large succès. Comment les documents du portefeuille expliquent-ils ce phénomène ?

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2), en reformulation (1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4) et en recevabilité (3.1, 3.2, 3.3) (- 42 points).

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en concision (1.2.4) (- 5 points).

Un texte qui compte moins de 250 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et suffisance des informations sélectionnées (1.1.1) (- 15 points).

Grille d'évaluation

Compréhension à la lecture et réponse synthétique à une question			
CRITÈRES	INDICATEURS		PONDÉRATION
1. Pertinence / 55	1.1 Sélection des informations ¹ /20	1.1.1 Les informations sont pertinentes à la question et suffisantes	15 – 10 – 5 – 0
		1.1.2 Les informations sont fidèles aux textes sources	5 – 2 – 0
	1.2 Reformulation /17	1.2.1 Les informations sont reformulées	5 – 2 – 0
		1.2.2 Les informations sont explicitées	5 – 2 – 0
		1.2.3 L'énonciation est distanciée	2 – 0
		1.2.4 La formulation est concise	5 – 2 – 0
	1.3 Organisation des informations /18	1.3.1 Le sujet est annoncé	2 – 0
		1.3.2 Les informations sont mises en réseau	10 – 7 – 3 – 0
		1.3.3 La progression de l'information est cohérente	6 – 4 – 2 – 0
2. Intelligibilité /10	2.1 Adéquation de la segmentation		2 – 0
	2.2 Correction des anaphores		4 – 2 – 0
	2.3 Adéquation des connexions		4 – 2 – 0
3. Recevabilité /20	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation		8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – 0
	3.2 Correction et adéquation du lexique		4 – 2 – 0
	3.3 Correction de l'orthographe		8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – 0
Total partie 2			/85
Total général			/100

¹ Compréhension à la lecture

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Les critères et les indicateurs sont basés sur le nouveau référentiel de français en vigueur dans l'enseignement qualifiant.

La grille de l'épreuve 2018 tient compte de la diversité des grilles proposées par les différents réseaux. Elle s'organise autour de trois critères :

- la pertinence
- l'intelligibilité
- la recevabilité

Le critère de lisibilité concerne la graphie et éventuellement le soin. Ce critère existe dans tous les programmes et est considéré comme une condition *sine qua non* à la réalisation des productions écrites. Dans le cadre de cette évaluation externe, ce critère n'est pas évalué.

1. PERTINENCE /55

1.1 SÉLECTION DES INFORMATIONS /20

La réponse synthétique à une question évalue conjointement des compétences de lecture et d'écriture. Le texte produit rend compte de la manière dont les documents ont été compris et comparés. Les indicateurs qui renvoient à la compréhension à la lecture apparaissent en grisé dans la grille d'évaluation.

Pour qu'une sélection d'informations soit adéquate, plusieurs conditions doivent être rencontrées :

- les informations doivent être pertinentes à la question et suffisantes
- les informations doivent être fidèles aux textes sources

1.1.1 Les informations sont pertinentes à la question et suffisantes

/15

Rappel : un texte qui compte moins de 250 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et suffisance des informations sélectionnées.

Un nombre minimum d'informations pertinentes, regroupées en axes thématiques, est requis. Une information est jugée pertinente lorsqu'elle répond à la question posée et qu'elle est formulée dans le portefeuille de documents.

plus de 4 axes pertinents	15
4 axes pertinents	10
3 axes pertinents	5
moins de 3 axes pertinents	0

Les raisons présentées dans les textes pour justifier l'attrait de nos contemporains pour le passé et ses traces matérielles peuvent être rassemblées autour de 6 grands axes, dont le tableau suivant donne un aperçu :

Axes	Document 1	Document 2	Document 3
Économique	La crise pousse à faire des économies là où on peut Profit financier pour les designers, les entreprises de revente des matériaux	Prix moins élevés des achats de seconde main	
Éthique (écologique/militant)	Préoccupations environnementales, développement durable, frein au gaspillage Acte militant	Choix d'une consommation durable et recyclable (respect pour l'environnement) Réaction à l'obsolescence	Besoin de cohérence, envie de jeter des ponts entre passé, présent et avenir (gestion plus responsable du présent et du futur)
Effet de mode	Tendance, engouement	Mode, tendance actuelle qui séduit toutes les classes sociales	Mode qui séduit les jeunes générations en perte de repères
Source d'inspiration	Source d'inspiration pour les créateurs		Recherche d'inspiration pour construire un futur meilleur

Plaisir, loisir	Passion des artisans pour les pratiques et les matériaux nobles et anciens, gout de certains designers pour le vécu qui se dégage des matériaux de récupération	Plaisir de chiner, de dénicher un article original	
Nostalgie	Passion des artisans pour les pratiques et les matériaux nobles et anciens, gout de certains designers pour le vécu qui se dégage des matériaux de récupération		Besoin de la jeunesse de se rassurer : nostalgie d'une époque où le futur n'était pas menaçant Nostalgie d'un passé où tout semblait meilleur, plus beau (la jeunesse, la mode, la musique, le cinéma, le design)

1.1.2 Les informations sont fidèles aux textes sources

/5

Rappel : un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité.

La fidélité au contenu des textes sources désigne l'absence d'écarts entre les informations originales et leur formulation par l'élève.

Les éléments susceptibles de modifier le sens des sources sont par exemple :

- les contresens
- les extrapolations
- les amalgames
- les généralisations abusives
- ...

Les références aux auteurs et aux documents ne sont pas obligatoires.

toutes les informations sont fidèles	5
une erreur	2
plus d'une erreur	0

1.2 REFORMULATION /17

Rappel : un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en reformulation.

1.2.1 Les informations sont reformulées /5

Une reformulation totale n'est pas toujours possible : certaines idées ne peuvent être reprises que dans les termes originaux. Des citations occasionnelles sont permises quand elles se justifient. Elles doivent être signalées par des guillemets et/ou des références.

reformulation généralisée	5
2 copier-coller non justifiés	2
plus de 2 copier-coller non justifiés	0

1.2.2 Les informations sont explicitées /5

Pour être compréhensibles sans recourir au portefeuille de documents, les axes énoncés nécessitent un minimum d'explicitation.

chaque axe énoncé est explicité	5
un axe non explicité	2
plus d'un axe non explicité	0

1.2.3 L'énonciation est distanciée /2

Le rédacteur évitera de prendre à son compte le contenu des textes sources ou de prendre position sur les idées qu'il développe dans son texte. Il adoptera une énonciation neutre.

énonciation distanciée	2
énonciation non distanciée	0

1.2.4 La formulation est concise /5

Rappel : un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en concision.

La concision se mesure à la densité et à la clarté des informations contenues dans un énoncé. Elle se reconnaît entre autres dans la précision du lexique et l'emploi d'hyperonymes. Un texte concis ne comporte pas de redondances et peu de périphrases.

formulation concise	5
formulation peu concise	2
absence de concision	0

1.3 ORGANISATION DES INFORMATIONS /18

1.3.1 Le sujet est annoncé /2

La réponse synthétique est, comme son nom l'indique, un texte court. Dans ce cadre, une longue introduction n'est pas requise. Elle peut se limiter à la reprise de la question ou à un titre ou encore à une phrase introductive rappelant l'objet de la question.

Remarque : la conclusion n'est pas obligatoire.

le sujet est annoncé	2
le sujet n'est pas annoncé	0

1.3.2 Les informations sont mises en réseau /10

Le texte attendu n'est pas une succession de résumés ou une simple juxtaposition d'informations. Il s'organise autour d'axes qui mettent en relation différents documents (cf. 1.1.1).

On distinguera quatre degrés dans les productions d'élèves :

mise en réseau généralisée	10
mise en réseau suffisante	7
mise en réseau insuffisante	3
absence de mise en réseau	0

1.3.3 La progression de l'information est cohérente /6

La progression de l'information peut être définie comme la logique selon laquelle s'agencent et se succèdent les idées d'un texte. Une progression cohérente nécessite la présence d'un fil conducteur et l'absence de rupture.

progression cohérente de l'information	6
une incohérence	4
2 incohérences	2
plus de 2 incohérences	0

2. INTELLIGIBILITE /10

2.1 ADÉQUATION DE LA SEGMENTATION /2

La segmentation désigne la répartition du texte en paragraphes.

segmentation pertinente	2
absence de segmentation / segmentation non pertinente	0

2.2 CORRECTION DES ANAPHORES /4

Les anaphores sont des procédés de reprise de l'information. Elles englobent les pronoms, les déterminants, les parasynonymes...

On sanctionnera :

- l'emploi d'un pronom pour un autre
- les erreurs liées à la méprise de l'antécédent
- l'emploi de parasynonymes inappropriés
- ...

moins de 2 erreurs	4
2 erreurs	2
plus de 2 erreurs	0

2.3 ADÉQUATION DES CONNEXIONS **/4**

La connexion indique au lecteur la nature de la relation entre plusieurs informations. Une connexion peut être explicite (réalisée au moyen de connecteurs et signes de ponctuation) ou implicite.

moins de 2 erreurs	4
2 erreurs	2
plus de 2 erreurs	0

3. RECEVABILITE **/20**

Rappel : un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en recevabilité.

3.1 CORRECTION DE LA SYNTAXE ET DE LA PONCTUATION **/8**

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont liées. L'évaluateur sanctionnera toute erreur qui **entrave l'intelligibilité** du texte, notamment :

- l'absence d'un mot
- la rupture de construction
- l'erreur de concordance des temps
- l'emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ou d'une forme conjuguée
- l'erreur flagrante de ponctuation
- ...

Il s'agit bien de ne sanctionner que les erreurs **flagrantes** en tenant compte du tableau de conversion fourni en annexe (p. 16). Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre à l'évaluateur.

3.2 CORRECTION ET ADÉQUATION DU LEXIQUE **/4**

Le correcteur sanctionnera l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, imprécis, inadapté à la situation de communication...). L'usage d'un niveau de langage adapté est également requis.

moins de 2 termes inadéquats	4
2 termes inadéquats	2
plus de 2 termes inadéquats	0

3.3 CORRECTION DE L'ORTHOGRAPHE /8

Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même erreur d'orthographe d'usage.
Il revient à l'évaluateur de retrancher des points en fonction de l'impact des erreurs sur la recevabilité : une marge est ainsi proposée pour chaque pourcentage d'erreurs.

99% de formes correctes	8 - 7
98% de formes correctes	6 - 5
97% de formes correctes	4 - 3
96% de formes correctes	2 - 1
moins de 96% de formes correctes	0

Un tableau de conversion est proposé en annexe (pages 16 et 17).

Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les chefs d'établissements et les enseignants seront invités à répondre à un questionnaire réalisé par le Service général du Pilotage du Système éducatif visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2018.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de français pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : **<https://tinyurl.com/cess-FR-2018>**

Il sera également possible à partir du 20 juin 2018 de télécharger le questionnaire sur la plateforme sécurisée.

Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document « Résultats 2018 »².

² Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be/cess, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

ANNEXE : tableaux de conversion

Syntaxe et ponctuation

Points attribués selon le nombre d'erreurs Nombre de mots	8 - 7 points	6 - 5 points	4 - 3 points	2 - 1 point(s)
Plus de 350 mots	0 - 4 erreur(s)	5 - 7 erreurs	8 - 11 erreurs	12 - 15 erreurs
Entre 250 et 350 mots	0 - 2	3 - 5	6 - 8	9 - 11
Moins de 250 mots	0 - 1	2 - 3	4 - 5	6 - 7

Orthographe

Nombre d'erreurs toléré par pourcentage de formes correctes Nombre de mots	99% de formes correctes	98% de formes correctes	97% de formes correctes	96% de formes correctes	95% de formes correctes
	8 - 7 points	6 - 5 points	4 - 3 points	2 - 1 point(s)	0 point
400 mots	4 erreurs	8 erreurs	12 erreurs	16 erreurs	20 erreurs
390 mots	4	8	12	16	20
380 mots	4	8	11	15	19
370 mots	4	7	11	15	19
360 mots	4	7	11	14	18
350 mots	4	7	11	14	18
340 mots	3	7	10	14	17
330 mots	3	7	10	13	16
320 mots	3	6	10	13	16
310 mots	3	6	9	12	16
300 mots	3	6	9	12	15
290 mots	3	6	9	12	15
280 mots	3	6	8	11	14
270 mots	3	5	8	11	14
260 mots	3	5	8	10	13
250 mots	3	5	8	10	13
240 mots	2	5	7	10	12
230 mots	2	5	7	9	12
220 mots	2	4	7	9	11
210 mots	2	4	6	8	11
200 mots	2	4	6	8	10
190 mots	2	4	6	8	10
180 mots	2	4	5	7	9
170 mots	2	3	5	7	9
160 mots	2	3	5	6	8
150 mots	2	3	5	6	8